

A 2.2 Déclarations obligatoires du dirigeant

- A › **Vous ou l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable au cours des 5 dernières années :**
- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur (OPC) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (CSST) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (CCQ) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- B › d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non
- B › **Avez-vous déjà déclaré une faillite personnelle ?** Oui Non
- C › **Au cours des 3 dernières années, avez-vous été dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite ?** Oui Non
- D › **Avez-vous été dirigeant d'une société ou personne morale dans les 12 mois précédant la cessation d'activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale ?** Oui Non
- Si oui, indiquez sur une feuille en annexe le nom de la société ou de la personne morale, son numéro de licence et la cause de la cessation.
- E › **Au cours des 5 dernières années, avez-vous été dirigeant d'une société ou d'une personne morale déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel ?** Oui Non
- Veillez inscrire le nom de l'entreprise concernée : _____

A

Déclarations obligatoires

- Important : Vous devez répondre à toutes les questions.
- Les actes criminels : La personne physique doit indiquer si elle a été déclarée coupable, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.
- Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, elle a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Equifax Canada inc.

B

Les lois fiscales visées sont notamment :

- au fédéral, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'assurance-emploi;
- au Québec, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, la Loi sur les impôts, la Loi sur l'administration fiscale et la Loi sur la taxe de vente du Québec.

3.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

<input type="text"/> Nom à la naissance		<input type="text"/> Prénom	Réservé à la RBQ ANNÉE MOIS JOUR <input type="text"/> Date de naissance
<input type="text"/> Nom de l'entreprise		<input type="text"/> NEQ (numéro d'entreprise du Québec)	

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)

<input type="text"/> N° Rue		<input type="text"/> Appartement	
<input type="text"/> Ville, village ou municipalité		<input type="text"/> Province	<input type="text"/> Code postal
<input type="text"/> Ind. rég. N° de téléphone	<input type="text"/> Ind. rég. N° de télécopieur	<input type="text"/> Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)	

3.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

<input type="text"/> Nom à la naissance		<input type="text"/> Prénom	Réservé à la RBQ ANNÉE MOIS JOUR <input type="text"/> Date de naissance
<input type="text"/> Nom de l'entreprise		<input type="text"/> NEQ (numéro d'entreprise du Québec)	

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)

<input type="text"/> N° Rue		<input type="text"/> Appartement	
<input type="text"/> Ville, village ou municipalité		<input type="text"/> Province	<input type="text"/> Code postal
<input type="text"/> Ind. rég. N° de téléphone	<input type="text"/> Ind. rég. N° de télécopieur	<input type="text"/> Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)	

4 Cautionnement original de licence obligatoire

Nom de la compagnie de la caution **A** N° du cautionnement

S'il s'agit d'une demande de licence et que vous avez choisi SEULEMENT les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la section 1.1 du formulaire, vous n'avez pas à fournir un cautionnement de licence.

5 Déclaration formelle du dirigeant

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande et ses annexes sont véridiques et complets et font état de ma situation réelle.

Nom Prénom

Signature Date de la signature ANNÉE MOIS JOUR

Faire une fausse déclaration constitue une infraction.

La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, la RBQ a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

A

Cautionnement

Inscrivez le nom de la caution (nom de la compagnie ou de l'association qui émet le cautionnement) et le numéro qui figure sur votre document attestant votre cautionnement. L'original d'un cautionnement de licence par entrepreneur de construction est exigé et doit être déposé à la RBQ par l'entreprise ou par la caution elle-même.

La compagnie qui émet la caution doit être enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Référez-vous au dépliant « Le cautionnement de licence » au besoin.

Paiement

Le montant total est payable par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances ou de la Régie du bâtiment du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la RBQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

Direction des relations avec la clientèle (DRC)
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

La grille tarifaire se trouve au www.rbq.gouv.qc.ca, section Tarification.

Si vous désirez remettre votre demande en personne au comptoir de la DRC, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat-poste, par carte de débit ou en argent comptant. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

6 Documents à joindre

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

- Document **original** du cautionnement de licence
- Formulaire dûment rempli avec les signatures originales
- Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) valide si le nom utilisé au Québec n'inclut pas le prénom et le nom complet
- Chèque au montant exact, à l'ordre du ministre des Finances ou de la Régie du bâtiment du Québec
- Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question B de la section 2.2
- Lettre explicative si vous avez répondu oui à la question D de la section 2.2
- Preuve de l'enregistrement depuis au moins cinq ans auprès du Workplaces, Health, Safety and compensation commission de Terre-Neuve
- Une copie de contrat ou de facture pour chacune des 5 dernières années pour toutes les sous-catégories demandées
- Copie d'une de vos pièces d'identité avec photo délivrée par une autorité gouvernementale (Ex.: passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo)

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence RBQ qui peut être consulté sur le site Web www.rbq.gouv.qc.ca. La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour en savoir plus

Joignez la DRC par téléphone (514 873-0976 ou 1 800 361-0761) ou par courriel (drc@rbq.gouv.qc.ca).

Communiquez avec le ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve pour obtenir différents formulaires.

Department of Government Services

Consumer and Commercial Affairs Branch

Commercial Registrations Divisions

Registry of Companies

Ground Floor, East Block

Confederation Building

PO Box 8700

ST-JOHN'S, NL. A1B 4J6

Téléphone : 709 729-3317

Site Web : www.gs.gov.nl.ca/cca

Annexe 1

1 Déclaration du prêteur - Section à remplir par le prêteur

Si le prêteur est une personne morale ou une société, vous devez remplir aussi la section « Identification des dirigeants du prêteur » pour chacun de ses dirigeants. Sinon remplissez la section « Signature ».

M. Mme Personne morale/société

Nom du prêteur

Au cours des 5 dernières années, le prêteur mentionné ci-dessus a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non

A d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

A **Les lois fiscales visées sont notamment :**

- au fédéral, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'assurance-emploi;
- au Québec, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, la Loi sur les impôts, la Loi sur l'administration fiscale et la Loi sur la taxe de vente du Québec.

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Réservé à la RBQ

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Nom à la naissance

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Prénom

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 ANNÉE MOIS JOUR
 Date de naissance

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Nom de l'entreprise

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 N° Rue

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Appartement

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Ville, village ou municipalité

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Province

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Code postal

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Ind. rég. N° de téléphone

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Ind. rég. N° de télécopieur

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
 Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

Nom à la naissance		Prénom	Date de naissance		
Nom de l'entreprise		NEQ (numéro d'entreprise du Québec)			

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N°	Rue	Appartement			
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal		
Ind. rég.	N° de téléphone	Ind. rég.	N° de télécopieur	Ind. rég.	N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

2 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou une société, je suis autorisé à signer au nom du prêteur.

Nom	Prénom	
Signature originale obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur		Date de la signature

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence RBQ qui peut être consulté sur le site Web www.rbq.gouv.qc.ca. La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Annexe 2

1 Identification de la sous-catégorie

Nom de la sous-catégorie demandée (identifiez une seule sous-catégorie par fiche)	N° de la sous-catégorie
Contrat ou facture n° : _____	

1.1 Identification des travaux

Numéro du contrat : _____	
	ANNÉE MOIS
Nom du client	Date des travaux

Les travaux sont relatifs à : (Cochez un seul des choix suivants)

- un bâtiment utilisé ou destiné à être utilisé pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, y compris aux matériaux, aux installations et aux équipements de ce bâtiment;
- un des équipements suivants destinés à l'usage du public :
 1. une estrade, une tribune ou une terrasse extérieure dont le niveau le plus élevé, par rapport au sol, excède 1,2 m et dont la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes;
 2. une tente ou une structure gonflable extérieure visée par le chapitre I du Code de construction (D. 953-2000) et utilisée :
 - soit comme une habitation ou un établissement de soins ou de détention dont l'aire de plancher est de 100 m² et plus;
 - soit comme un établissement de réunion ou un établissement commercial dont l'aire de plancher excède 150 m² ou la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes;
 3. un belvédère construit en matériau autre que du remblai et constitué d'une plate-forme et dont la superficie totale excède 100 m² ou dont la charge totale d'occupants est supérieure à 60 personnes y compris ses moyens d'accès;
 4. un ascenseur, un monte-charge, un petit monte-charge, un escalier mécanique, un trottoir roulant ou un monte-matériaux;
 5. un appareil élévateur visé par la norme CAN/CSA B355-00;
 6. un appareil élévateur visé par la norme CAN/CSA B613-00;
 7. une remontée mécanique ou un convoyeur visé par la norme CAN/CSA Z98-01;
- une des installations suivantes non rattachées à un bâtiment :
 - une installation électrique;
 - une installation destinée à utiliser, à entreposer ou à distribuer du gaz;
 - une installation sous pression;
 - une installation de plomberie;
 - une installation de protection contre la foudre;
- une installation d'équipement pétrolier;
- un ouvrage de génie civil.

2.1 Description des travaux

Description de la partie des travaux exécutés pertinente à la sous-catégorie demandée :
(Fournir un résumé bref et complet des travaux exécutés)
